

La dématérialisation des bulletins de salaire

Depuis le 1er janvier 2017, l'employeur peut décider de remettre à ses salariés un bulletin de salaire dématérialisé, à la place de son traditionnel homologue « papier », tant que ceux-ci ne s'y opposent pas. Le consentement écrit du salarié, obligatoire avant cette date, n'est plus nécessaire.

Les employeurs doivent permettre aux salariés d'accéder facilement à leurs fiches de paie dématérialisées. Pour cela, ils doivent les transférer au sein d'un coffre-fort numérique relié au CPA.

Les salariés possèdent alors un emplacement dédié pour consulter et conserver la totalité des fiches de paie numériques émises par leurs différents employeurs. Le CPA offre un service de stockage public et gratuit et permet, aux acteurs économiques d'être soucieux de l'environnement. Les fiches de paie sont conservées et accessibles durant 50 ans ou jusqu'aux 75 ans de la personne.

Les avantages de la dématérialisation des bulletins de paie sont nombreux :

Pour l'entreprise :

- **Allègement** de la charge administrative ;
- **Optimisation** du stockage et du traitement des documents ;
- **Gain de productivité et de temps** : la dématérialisation accélère et sécurise les processus administratifs ;
- En terme de trésorerie : **baisse des coûts** de traitement ;
- La dématérialisation, en faveur de la **préservation de l'environnement** ;
- Conforme aux obligations légales liées à la loi El Khomri et au RGPD.

Pour le salarié :

- La dématérialisation garantit une **sécurité** supplémentaire : elle intègre une **fonctionnalité d'archivage** ;
- En terme de temps : accès simplifié aux bulletins, possibilité d'y accéder à tout moment !



LA DÉMATÉRIALISATION DES BULLETINS DE SALAIRE PAR LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'Enseignement a été fondée en juin 1935 par Jean-Baptiste Daviais, qui à l'époque, l'avait nommée « Fédération des Amicales d'anciens élèves et amis des écoles publiques de Nantes et banlieue ». L'association regroupe 5 fédérations départementales et emploie plus de 300 collaborateurs.

La Ligue de l'Enseignement met en place des actions dans le domaine de l'éducation, des vacances, de la citoyenneté, du BAFA / BAFD, de la vie associative et aussi de la culture.

Monsieur Lhommeau, délégué régional auprès de la ligue de l'enseignement des Pays de la Loire, nous offre son témoignage.

« La solution de dématérialisation des bulletins de salaire est effective dans six sociétés. Elle permet de générer une économie considérable en temps et en argent, par rapport à l'envoi de documents papier.

Les coûts de fonctionnement du service RH ont considérablement diminué et nos utilisateurs sont plus efficaces, détachés d'une partie importante de leur charge administrative.

Au-delà des aspects financiers, nous souhaitons apporter un confort supplémentaire à nos salariés en assurant l'archivage sécurisé de leurs documents pendant 50 ans ainsi qu'en leur offrant l'opportunité d'y accéder depuis n'importe quel endroit via leur Compte Personnel d'Activité.

À l'initiative de cette réflexion, l'un des responsables des Ressources Humaines de nos cinq fédérations a émis le souhait d'obtenir un logiciel de dématérialisation des bulletins de paie. Le service Informatique a sollicité différents prestataires en mesure de répondre à notre besoin.

Notre choix s'est porté vers l'entreprise Inovera. Son expertise et sa pédagogie, quant à notre compréhension des exigences réglementaires, ont su nous rassurer et nous apporter l'accompagnement adéquat et les solutions techniques les plus pertinentes. »